

Chaque année, un frontalier sur cinq vers le Luxembourg est un nouveau frontalier, l'intérêt salarial est très net

Insee Flash Grand Est · Septembre 2022 · n° 61

La progression régulière de l'emploi frontalier au Luxembourg en provenance de Moselle et de Meurthe-et-Moselle s'accompagne d'un fort renouvellement des individus, de 20 % par an en moyenne. Les trois quarts des nouveaux frontaliers occupaient un emploi en France l'année précédente et six sur dix habitaient déjà dans l'un de ces deux départements. Les frontaliers se répartissent selon une forte logique de proximité avec la frontière et les axes de communication. La motivation salariale est très nette : ceux qui résident près de la frontière et qui travaillent au Luxembourg gagnent en moyenne deux fois plus que leurs voisins qui travaillent en France.

Les déclarations de revenus au niveau individuel sont utilisées pour la première fois pour produire des statistiques sur l'emploi frontalier vers le Luxembourg, dans un contexte de forte progression. En effet, selon les sources, le nombre de frontaliers travaillant au Luxembourg a augmenté de 7,4 % à 8,6 % entre 2018 et 2020 (**sources, pour comprendre**), soit un accroissement annuel moyen de 4 %. La population des frontaliers se renouvelle fortement : 20 % d'entre eux en moyenne ne travaillaient pas au Luxembourg l'année précédente. Ainsi en 2020, sur 86 100 frontaliers résidant en Moselle et Meurthe-et-Moselle, 17 800 sont des nouveaux frontaliers. L'analyse se limite aux résidents de ces deux départements, qu'ils en soient originaires ou non.

Les trois quarts des nouveaux frontaliers travaillaient en France l'année précédente

En moyenne sur la période 2018-2020, 76,6 % des nouveaux frontaliers résidant en Moselle ou en Meurthe-et-Moselle avaient un emploi en France l'année précédente ; 62,2 % habitaient déjà dans l'un de ces deux départements et n'ont pas changé de commune de résidence en devenant frontalier (**figure 1**). Seuls 4,2 % résidaient dans un autre département, dont un tiers dans le Grand Est ; une partie provient aussi de la région parisienne, et dans une moindre mesure, du nord de la France et de la région Auvergne-Rhône-Alpes (**figure 2a** et **figure 2b**).

Figure 1 – Nouveaux frontaliers vers le Luxembourg de 2018 à 2020

	2018	2019	2020	Moyenne annuelle 2018-2020	Répartition moyenne (en %)
Nombre de nouveaux frontaliers selon les déclarations de revenus	15 822	15 722	17 766	16 437	100,0
Ayant déclaré un revenu d'activité l'année précédente	11 560	12 346	13 855	12 587	76,6
<i>Dont n'ayant pas changé de commune</i>	9 394	9 952	11 347	10 231	62,2
<i>Dont ayant changé de commune dans les départements 54 ou 57</i>	1 491	1 632	1 729	1 617	9,8
<i>Dont venant d'un autre département que 54 et 57</i>	642	704	698	681	4,2
<i>Dont venant d'un autre pays</i>	33	58	81	57	0,4
N'ayant pas déclaré en France de revenu d'activité l'année précédente	4 262	3 376	3 911	3 850	23,4
<i>Dont nés dans les départements 54 ou 57</i>	2 141	1 675	1 876	1 897	11,6
<i>Dont nés en France, hors départements 54 et 57</i>	621	510	519	550	3,3
<i>Dont nés à l'étranger</i>	1 500	1 191	1 516	1 402	8,5
<i>Dont nés au Portugal</i>	//	//	//	452	2,8
<i>Dont nés au Luxembourg</i>	//	//	//	144	0,9

Lecture : en moyenne, entre 2018 et 2020, 76,6 % des nouveaux frontaliers habitant en Moselle (57) ou en Meurthe-et-Moselle (54) ont déclaré un revenu d'activité en France l'année précédente.

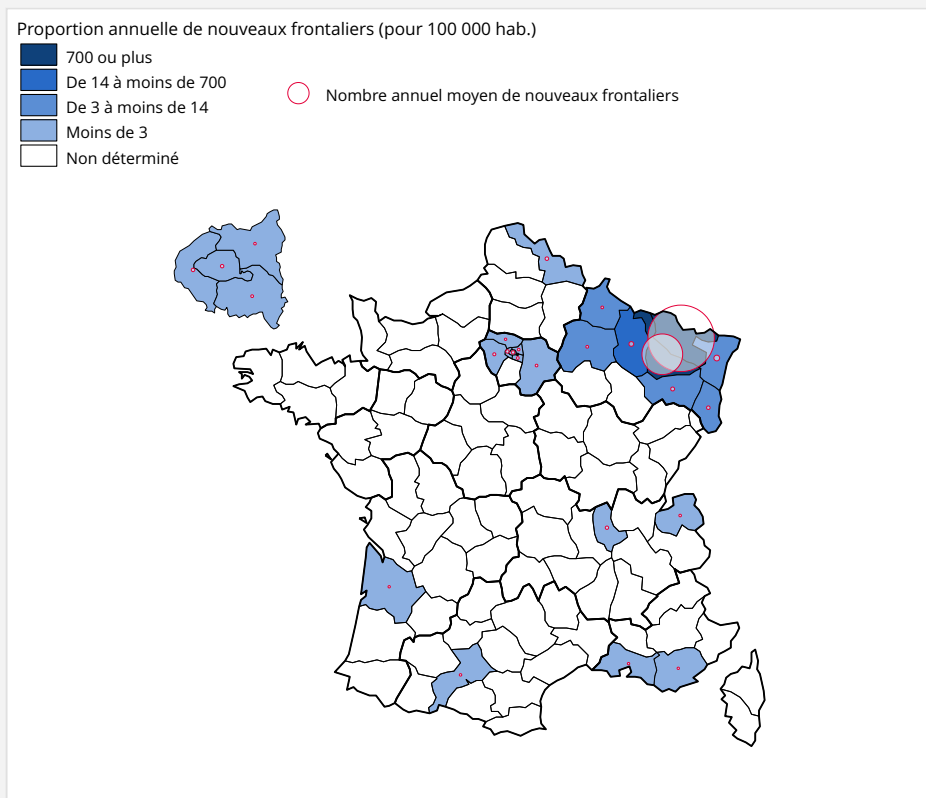
Champ : nouveaux frontaliers vers le Luxembourg habitant en Moselle et Meurthe-et-Moselle.

Source : DGFIP, fiscalité des personnes.

Départements d'origine des nouveaux frontaliers

EPCI d'origine des nouveaux frontaliers

Figure 2a – Départements d'origine des nouveaux frontaliers vers le Luxembourg de 2018 à 2020



nd : non déterminé

Lecture : pour 100 000 habitants en âge de travailler, 39 nouveaux frontaliers de Moselle ou de Meurthe-et-Moselle avaient un emploi en France l'année précédente, et résidaient dans la Meuse.

Champ : nouveaux frontaliers vers le Luxembourg qui habitent en Moselle ou en Meurthe-et-Moselle et qui avaient un emploi en France l'année précédente.

Source : DGFIP, fiscalité des personnes.

Près d'un quart des nouveaux frontaliers n'ont pas déclaré de revenu d'activité à l'administration fiscale française l'année précédente : soit ils n'ont pas eu de revenus, soit ils travaillaient au Luxembourg ou dans un autre pays étranger (et ne l'ont pas déclaré), soit ils ne vivaient pas en France... Dans tous les cas, on ne peut pas connaître leur commune de résidence antérieure. En revanche, on connaît leur lieu de naissance. Parmi eux, la moitié sont nés en Moselle ou en Meurthe-et-Moselle ; les autres départements de naissance sont également proches de la frontière luxembourgeoise. Par ailleurs, un tiers est composé d'actifs nés à l'étranger, notamment au Portugal et au Luxembourg : toutefois, on ignore leur date d'arrivée en Moselle ou en Meurthe-et-Moselle pour travailler au Luxembourg.

Les frontaliers : proches de la frontière et des axes de communication

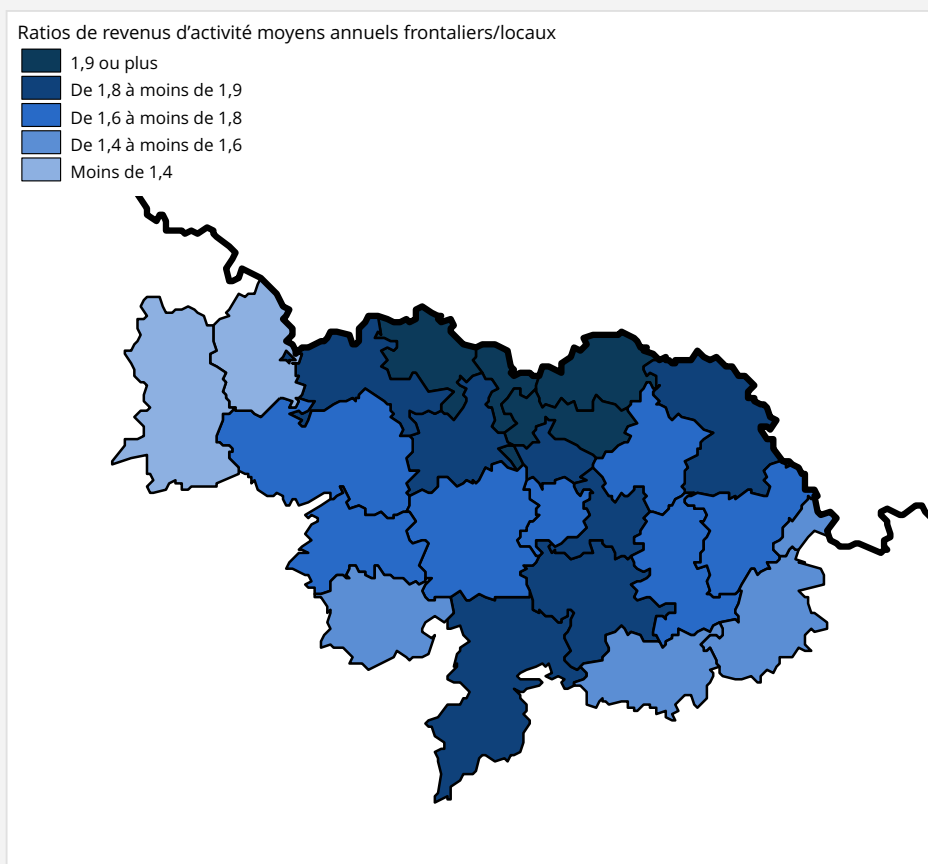
Les communes de résidence des frontaliers qui travaillent au Luxembourg se répartissent selon une logique de proximité de la frontière, comme pour les communes d'origine des nouveaux frontaliers. En effet, la proportion de frontaliers par EPCI (établissement public de coopération intercommunale) dans la population en âge de travailler décroît avec la distance à la frontière luxembourgeoise. À titre d'exemple, un tiers des 15-64 ans sont frontaliers dans la communauté de communes de Cattenom et environs, un sur cinq dans la communauté d'agglomération Portes de France-Thionville. Néanmoins, dans la métropole de Metz et dans une moindre mesure dans celle du Grand Nancy, un nombre important d'actifs va travailler au Luxembourg.

Des salaires jusqu'au double des salaires français

Si l'on rapporte la moyenne des revenus déclarés d'activité d'origine luxembourgeoise à la moyenne des revenus d'activité imposables déclarés d'origine française, on aboutit à un ratio de 1,25 à 2,04. A proximité de la frontière, les frontaliers gagnent en moyenne deux fois plus que leurs voisins qui travaillent en France (**figure 3**). Les emplois, plus qualifiés, et le niveau de diplôme des frontaliers, plus élevé, peuvent expliquer en partie cette différence de salaire.

En s'éloignant de la frontière, ce ratio diminue, mais beaucoup moins fortement que la proportion de frontaliers dans la population en âge de travailler et les frontaliers gardent des niveaux de revenus nettement supérieurs aux revenus des actifs en France.

Figure 3 – Ratios de revenus d'activité Luxembourg/France, en moyenne annuelle entre 2017 et 2020, selon l'EPCI de résidence



Note : ratios entre la moyenne annuelle des revenus déclarés d'activité d'origine luxembourgeoise et la moyenne annuelle des revenus d'activité imposables déclarés d'origine française, de 2017 à 2020.

Lecture : dans la CC de Cattenom et Environs, le ratio entre le revenu d'activité moyen des frontaliers et le revenu d'activité moyen des locaux est de 2,03.

Champ : pour des raisons de stabilité d'une année à l'autre, la carte présente seulement les EPCI de Meuse, Meurthe-et-Moselle et de Moselle, qui ont plus de 1 % de frontaliers au Luxembourg parmi leur population en âge de travailler.

Source : DGFIP, fiscalité des personnes.

Encadré - Un volant de frontaliers précaires

Parmi les anciens frontaliers, 13 % ont pris leur retraite l'année suivante, 21 % déclarent un revenu d'activité français, et presque un tiers parmi les non-retraités redeviendra frontalier au Luxembourg avant la fin de la période étudiée. Il pourrait s'agir d'intérimaires mais la source fiscale française utilisée ne permet pas de le vérifier.

Il apparaît ainsi un volant de frontaliers précaires pouvant expliquer une partie de la forte proportion annuelle de nouveaux frontaliers. Une étude sur une plus longue période permettrait de mieux connaître ces frontaliers précaires, et de confirmer la part qu'ils prennent dans les nouveaux frontaliers en revenant travailler au Luxembourg, après un arrêt d'une année ou plus.

Publication rédigée par : Lionel Viglino (Insee)

Documentation

Les fichiers Fip et Pote fournis à l'Insee par la Direction générale des Finances publiques (DGFiP) ont été analysés dans le cadre de la prise en compte de l'emploi frontalier dans le futur niveau individuel du dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux (Filosofi). Le fichier Fip (Fichier des personnes physiques) répertorie tous les déclarants aux services fiscaux. Le fichier Pote contient les déclarations de revenus des contribuables.

Ces sources fiscales nationales, les données du recensement de la population française ainsi que celles de l'Inspection générale de la sécurité sociale luxembourgeoise fournissent des effectifs de frontaliers et ont été comparées.

Figure 4 – Frontaliers de Moselle et Meurthe-et-Moselle qui travaillent au Luxembourg – Comparaison des sources

	2018	2019	2020
Nombre de frontaliers			
Source fiscale	79 321	80 138	86 118
Recensement de la population (RP)	84 851	86 420	nd
Inspection générale de la sécurité sociale luxembourgeoise (IGSS)	92 460	98 450	99 340
Nombre de nouveaux frontaliers			
Source fiscale	15 822	15 722	17 766

nd : non disponible

Sources : DGFiP ; Insee ; IGSS.

Ecart entre les comptages de l'IGSS et le RP

L'Inspection générale de la sécurité sociale luxembourgeoise dénombre les assurés sociaux. Les travailleurs détachés, qui ne passent pas la frontière chaque semaine et qui ne sont donc pas considérés comme des frontaliers, sont assurés et y sont donc comptabilisés. On estime à 4 000 équivalents temps plein (ETP) le travail détaché du Luxembourg vers la France, ce qui correspond à un nombre plus élevé de travailleurs. De plus, le recensement de la population étalé sur cinq ans sous-estime par construction les comptages en augmentation constante, comme le nombre de frontaliers.

Ecart entre la source fiscale et le RP

Une partie de la différence est liée aux frontaliers qui au RP déclarent travailler au Luxembourg mais qui ne déclarent pas en France leurs revenus luxembourgeois (démarche obligatoire même si les revenus ne sont pas imposables). En effet, la majoration de 10 % de l'impôt dû en cas d'omission serait alors sans effet sur les foyers fiscaux qui n'ont pas d'autre revenu d'origine française (célibataires par exemple).

Plusieurs limites à l'utilisation de la source fiscale sont identifiées.

Limite sur l'identification du pays de travail

Les frontaliers qui travaillent au Luxembourg se distinguent de ceux qui travaillent en Belgique et en Allemagne par les différences d'accords fiscaux bilatéraux. Néanmoins, par sécurité, l'étude se limite aux nouveaux frontaliers habitant ou étant venu habiter en Moselle et en Meurthe-et-Moselle, les deux départements les plus proches du Luxembourg. Ne sont donc pas étudiés les frontaliers qui déclarent une adresse fiscale plus éloignée de la frontière, notamment en région parisienne.

Limite sur le concept de nouveau frontalier

Un nouveau frontalier est défini dans cette étude par la déclaration d'un revenu d'activité d'origine étrangère et l'absence de déclaration de revenu d'origine étrangère l'année précédente. Un nouveau frontalier a pu, par le passé, exercer une activité dans le pays voisin. Ainsi 10 % des nouveaux frontaliers dénombrés en 2020, étaient frontaliers en 2018 (et pas en 2019, par définition).

Limite sur la définition du ratio de revenu d'activité

Les salaires français sont déclarés nets des cotisations sociales obligatoires mais incluent la CSG non déductible, alors que les salaires d'origine luxembourgeoise, non imposables en France, y étaient déclarés jusqu'en 2019 nets de cotisations sociales et nets d'impôts luxembourgeois. Depuis 2020, une partie de ces revenus d'origine luxembourgeoise sont déclarés en France sans retirer les impôts luxembourgeois, sous le régime d'imposition du crédit d'impôt pour éviter la double imposition.

Limite due à des effets de structure dans les moyennes de revenu

Ces ratios comparent deux moyennes qui intègrent des effets de structure :

- Le nombre de mois travaillés : avec 20 % de nouveaux frontaliers chaque année, les revenus déclarés des frontaliers comportent 20 % de contribuables qui n'ont pas travaillé une année complète, ce qui tend à diminuer le ratio.
- Les diplômes, la qualification et l'ancienneté : les frontaliers ont peut-être des caractéristiques différentes de celles de leurs voisins qui expliqueraient une partie de la différence de salaire, mais cette information n'est pas disponible dans la source fiscale utilisée.

Pour en savoir plus

- > Martini T., Villaume S., « **Le travail frontalier dans le Grand Est : en 2018, 182 000 habitants de la région travaillent dans un pays voisin** », *Insee Analyses Grand Est* n° 144, mai 2022.
- > Zoom sur... **Transfrontalier. Le travail détaché, une activité de premier plan au Grand-Duché** [🔗](#), *Agape Lorraine Nord*, septembre 2021.
- > **Dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux 2019**, Filosofi 2019, Insee.fr.
- > **Statistiques de l'IGSS** [🔗](#), publiées sur le site Internet de l'Agence pour le développement de l'emploi.



Institut national de la statistique et des études économiques
Insee du Grand Est - Cité Administrative Gaujot - 14 rue du Maréchal Juin - CS 50016 - 67084 Strasbourg
Directeur de la publication : Yves Calderini